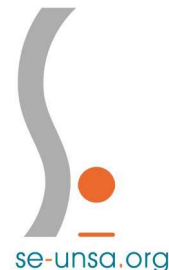


# Fiche de suivi syndical : MOUVEMENT

À renvoyer au SE-Unsa : 1 Place des Britanniques 17 000 La Rochelle  
ou 17@se-uns.org



Nom / Prénom : .....

Syndiqué au SE-Unsa :  oui  non

Adresse : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Situation familiale : .....

Travaillez-vous à temps partiel ? :  oui  non Si oui, quelle est la quotité ? ..... %

Affectation actuelle : .....  à titre définitif  à titre provisoire

**Pensez à joindre la photocopie de votre saisie de vœux sur I-Prof.**

## **Vous êtes titulaire de votre poste.**

<b>Barème de base</b> → Ancienneté Générale de Service (AGS) au 1er janvier 2018 (voir sur i-Prof)  → Enfants de moins de 16 ans 0,5 point par enfant	    
--	------------------

<b>Points automatiques</b> → Ancienneté dans le poste 3 ans → 1 point (y compris année en cours) + 1 point par année supplémentaire  → Ancienneté dans le poste en zone rurale 3 ans → 5 points (y compris année en cours) + 1 point par année supplémentaire  → Ancienneté dans le poste en éducation prioritaire 3 ans → 5 points (y compris année en cours) + 1 point par année supplémentaire  → Ancienneté dans le poste en tant que directeur d'école 3 ans → 1 point (y compris année en cours) + 1 point par année supplémentaire  → Mesure de carte scolaire + 10 points  → Situation médicale ou sociale particulière validée par le groupe GRH jusqu'à 5 points supplémentaires	            
--	--

<b>Points à déclarer (annexe 1)</b> → Handicap avec reconnaissance MDPH + 10 points  → Eloignement de plus de 40 km et enfants de moins de 16 ans pour l'année scolaire 2017-2018 1 point par enfant à charge  → Ancienneté dans le poste en éducation prioritaire si vous entrez dans le département 3 ans → 5 points (y compris année en cours) + 1 point par année supplémentaire	         
---	--------------------------------------

**TOTAL**

## **Vous n'êtes pas titulaire de votre poste.**

<b>Barème de base</b> → Ancienneté Générale de Service (AGS) au 1er janvier 2018 (voir sur i-Prof)  → Enfants de moins de 16 ans 0,5 point par enfant	    
--	------------------

<b>Points automatiques</b> → Situation médicale ou sociale particulière validée par le groupe GRH jusqu'à 5 points supplémentaires	    
---	------------------

<b>Points à déclarer</b> → Handicap avec reconnaissance MDPH + 10 points  → Eloignement de plus de 40 km et enfants de moins de 16 ans pour l'année scolaire 2017-2018 1 point par enfant à charge  → Ancienneté dans les postes de l'annexe 8 3 ans → 5 points (y compris année en cours) + 1 point par année supplémentaire  → Poste ASH obtenu à la phase d'ajustement + 1 point  → Maintien dans un poste de direction de l'enseignant faisant fonction 1 an → 3 points  Attention ! Si vous demandez ce même poste de direction en vœu 1, les points compteront pour ce vœu mais pas pour les vœux suivants.	            
--	--

**TOTAL**

**Remarques éventuelles :** *N'hésitez pas à joindre une feuille en ajoutant tout élément nous permettant de défendre au mieux votre situation.*

.....  
.....  
.....

**IMPORTANT :** Pour être en règle avec la loi « Informatique et Libertés », il nous faut impérativement votre accord signé.

J'accepte de fournir au SE-Unsa les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-Unsa de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion de commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SE-Unsa -1, place des Britanniques - 17000 La Rochelle.

Date :

Signature :